L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 20 OCTOBRE.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs a le Vigilant Band a sy réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau. 73 Bourbon et 85 Conti.
18 oct—19,20,22,23,25,27,29,30

DEMANDES.

ON demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson. 11 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Josephine.
2 Sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 220—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVittie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
16 oct—16,21,25 Greffier.

Succession de Frederick L. Jenks'

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,742—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
7 oct—7 12 16 Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John H. Fell vs L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ—DE LA NOUvelle Orléans. No 13,306.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente au public au comptant, au coin de la rue Camp, le SAMEDI 29 octobre 1887, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Une citerne et à mon entrepot, 157 rue Lafayette, entre Cadet et Ste Charles (1) un comptoir une grande glace à cadre mobile et un lot de comptoirs.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant.
FENDEL HORN
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
1 sept—18 23 29

Placement avantageux

E D Dean contre Barbot & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ, de la Nouvelle Orléans—No 8227 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente au public, au plus offrant et dernier enchérisseur, au coin de la rue Bienville et la ligne publique, sur les lieux au "Little Woods Resort" à 22 milles de la ville sur le N. O. & M. R. R. R. Co., LUNDI, le 24 octobre 1887, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les bâtisses sur le dit local connu comme Club House et la plateforme pour la danse et ce faisant a tant et le surplus de la propriété comprenant un lot de chaises tables, tableaux, meubles de cuisine, bouteilles et autres vidés et dames tables, etc.
2. Le bail non expiré du dit "Little Wood Resort" exposant le 15 mai 1888 avec un privilège de renouveler pour un ou deux ans de plus.
Saisies dans l'affaire ci-dessus et dessus d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED RAINES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
11 oct—11 15 19 25

Frank L. Connerly vs Sami Picard

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans—No 12 898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux au No 1 Bolard entre la rue St Charles vis-à-vis de Levi Cycle, SAMEDI 22 octobre 1887 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois canons à quatre roues d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
12 oct—12 16 22

Otto F Briede contre Wm Rainey.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9 745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887, à 11 heures A. M. en vaguarie Passage de la Bourse entre Conti dans le Deuxieme District de cette ville:
Un mulet brun une charrette à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED RAINES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
11 oct—11 15 19 25

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22 251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers—et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant un des Juges de cette Cour pour nommer un agent, un inspecteur et deux commissaires, et aussi pour examiner les dites créances et pour donner tous les ordres nécessaires et convenables relativement à la dite cession.
Que le dit assemblée soit tenue au bureau du greffier de la Cour de Cité, le MARDI 1er novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'en nommer, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises, et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 oct—1 8 15 22 Le 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morris A. Vandegriff et ses beaux-beaux—No 22 254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morris A. Vandegriff et ses beaux affaires sous le nom et titre de Morris & Vandegriff dont il est la cette paroisse et se compose de Isha B. Morris, épouse de Abram S. Morris et autoriser par son mari Andrew B. Morris et Rudolph Vandegriff tiles soit convoquée et tenue par devant Theodore A. Bakewell notaire à ses bureaux No 84 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 29ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M. pour les dits créanciers considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch & Miller, avocats soit bonne pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18oct—3f au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillsman vs ses Créanciers—No 20,742—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 29ème jour de novembre 1887, à midi dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire pour nommer un agent, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
[Signé] A. L. TISSOT,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
18 oct—as 29 nov Député greffier.

Frederick Lopez vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 879—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes ayant intérêt d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et la distribution proposés par Thomas Duffy, shériff civil et ayant été dans cette affaire, ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
21 oct—11 15 20 Greffier.

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,154—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN,
7 oct—7 12 16 Greffier.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs.
Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE ET DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voca, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlot borné par les rues Magnolia, anciennement Manuel, Euphrosine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord et conformément à un plan dressé par Bedunardi, daté 27 février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, au l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au nord américain, conformément au dit plan, vingt trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.
Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque de Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant à savoir
La somme ci-dessus ordonnée par le jugement de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et un vote populaire exprimé, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous prenons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire exprimé, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L. A.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 NOV. 1887.

$150,000

GROS LOT:

Grand Tirage à Numéro Simple,

AVIS.---Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

199 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 ...	200..	20,000
100 ...	100..	10,000
100 ...	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$555,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture la plus entière distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont, chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté avec laquelle la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets remboursés par le président d'une institution dont les fonds, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prenez-vous donc des contrefaçons et des plans menteurs.

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmas et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalmas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,498—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmas, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalmas, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment nommé, et avecué ce fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14, 15, 20, 27—nov 3, 12.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Benjamin S. Ames.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Dossier No 19,863.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent un congé daté le 17 octobre 1887. Dossier 19,863 pour le compte de la succession de Benjamin S. Ames, décédé, il sera vendu—

Tous les droits, titre et intérêt de ladite succession de Benjamin S. Ames dans des certaines actions du fonds capital du Louisiana Branch Pilots Association, conformément à un testament déposé au bureau du greffier de la susdite honorable Cour.
Conditions—Comptant.
19 oct—19 23 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Dennis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19 787.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 septembre 1887, dans l'affaire de succession de Mme H. E. Dumestre, à l'encan, il sera vendu—

Trois terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, bornés par les rues Gasquet (à présent Jackson) La Course et la rue Trémé; Conforme et Marais, désignés par les Nos Quatre Cinq et Six, et une partie du terrain nord. Le dit trois terrains mesurent ensemble 72 pieds de façade sur la rue Liberté, sur flue profondeur de 127 pieds dix pouces et cinq lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage ayant huit pièces en bas et quatre en haut portant le No 40 de la rue Liberté.
2e Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Quatrième District de cette ville carré d'ici borné par les rues Philips Sempare Dauphine et Bourbon et désignés par les Nos Trois et Quatre du plan de Barthelemy Lafon, mesurant chacun 30 pieds de façade sur la rue Philips, et ligne le coin de la rue Philips et Dauphine.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Philips.
3e Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville carré d'ici borné par les rues Philips Sempare Dauphine et Bourbon et désigné par le No Cinq du plan de Barthelemy Lafon, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Philips et ligne le coin de la rue Philips et Bourbon.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 312 et 312 1/2 rue Philips.
4e Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville carré d'ici borné par les rues Philips Sempare Dauphine et Bourbon et désigné par le No Six du plan de Barthelemy Lafon, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Philips et ligne le coin de la rue Philips et Bourbon.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 314 et 314 1/2 rue Philips.
5e Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville carré d'ici borné par les rues Philips Sempare Dauphine et Bourbon et désigné par le No Sept du plan de Barthelemy Lafon, mesurant 30 pieds de façade sur la rue Philips et ligne le coin de la rue Philips et Bourbon.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 316 et 316 1/2 rue Philips.
Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque de Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant à savoir
La somme ci-dessus ordonnée par le jugement de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et un vote populaire exprimé, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Le acquéreur, en outre, assume la réduction de la dette d'action hypothécaire qui n'est pas encore due, mais qui est sujet à être demandé, d'après la charte de la Banque, à la somme de trois mille cinq cent dix dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon la charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 15 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Benjamin S. Ames.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Dossier No 19,863.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent un congé daté le 17 octobre 1887. Dossier 19,863 pour le compte de la succession de Benjamin S. Ames, décédé, il sera vendu—

Tous les droits, titre et intérêt de ladite succession de Benjamin S. Ames dans des certaines actions du fonds capital du Louisiana Branch Pilots Association, conformément à un testament déposé au bureau du greffier de la susdite honorable Cour.
Conditions—Comptant.
19 oct—19 23 26 29

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C, 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre la Louisiana Levee Fund (de garanties (assignée) de N. S. William pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour inférieure, le 19 juin 1885, et prononcée subséquemment. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne reste donc plus de fonds disponibles pour aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms ne m'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec le bureau de
W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agricola,
F. Alpuente,	A. Alcatar,
Joseph Batt	Joseph Brugera,
A. Bell & Co.,	Dr. J. Bordes,
W. E. Bell,	W. R. Bell, adm. stat'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Lorio Bedolet,	Berrier & De Smet,
L. Bedolet,	F. Belden,
J. Brandeis,	F. Breen,
J. F. Barthelomy	Louis Bauer,
Bernio & Bro.,	E. Bobillier,
C. Barbe,	B. E. Barriolo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Nicholas Bh	A. Bordenave,
Samuel Bandeta,	Compagnie & Lambert,
James D Coleman,	F. Calloway, agent,
Lucy Cutting,	Lucy Cutting,
Lucy Cutts,	François Carrere,
Creole Fire Co, No. 9,	Cassidy & Miller
Chas. Cavaroc,	N. Connell,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charvet,
J. M. Chipot,	Hermann Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois	Dubois & Lamaniere,
Mme Jean DeGuilla,	P. Duchemin,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan	J. C. Denis
Arthur Dumas	De Sutter Hart & Co.,
Boudousquie Doux,	Gredig & Logan,
O. Dornet	G. M Doll,
A. Jumestre,	M. T. Dutros
Dauphine & Co	A. De Lacuria Gêne,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Pedro Forgey,	Florian Flange,
J. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich
Fritz & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Fleitas,	J. B. Fleitas,
Gustave Furale,	E. C. Feimour,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fourmade,	Joseph Gumbheimer,
Joseph Gatzitiger,	Joseph Gatzitiger,
T. Genevelly,	Generelly & Aliez,
Isadore Gernaud,	A. Gauthy,
Goudenbow & Kelly,	Fred Goode,
G. H. Gardner & Co.,	Mme Arcelo Guivaud,
A. Gaiennie,	Howard Gorman,
E. J. Hamil on	J. Avarielo,
J. M. Homans & Co.,	Hermann & Vignes,
Mme Anna Hill,	George How, M. D.,
G. C. Holtz,	B. Hebert,
Mary Israel	Mme Henry Hebert,
Johnson & Manson,	Inman Aycock & Co,
Drummonad & Co,	O. H. Johnson,
B. Jahrens,	J. M. Justhinari,
Jos. Johnson,	F. Jautrod,
C. W. Kullender,	Emile Kern,
Dr E. Kunnemann,	Kendig & Co,
Kenner & Co,	Anatole Lésamunt,
Lamothe & Co,	B. Laplace,
E. Lamothe,	X. Lavrisson,
La. Equit. Life Ins. Co.	La. Equit. Life Ins. Co.
Lang & Bechleimer,	Lang & Bechleimer,
Lafouisse & Dubie,	Mme J. B. Leprete, Sec.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Victor Lanaux,
K. Montenne & Co,	Charles Manson,
A. J. Monteih,	J. Mahan,
M. Mahan,	Mme Caroline, agent,
P. Mason,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Maslein, Succ. de J.	Mme J. B. Mazerat,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mahé,	Orville Marigny,
G. Marx,	W. Maginnis,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bernille Silvette,
Norton & Bell,	Frank Lafayette Mercier,
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden executeur
S. Pablo,	S. P. Farnaly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pefferkard & Bingham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedazre,	S. B. Packark,
A. Pallaclo,	B. Pitkin,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinde Fils,	E. Rabasse,
E. Roget & Co.	J. Rachal,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. K. Sarrazin,	William Swete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	H. F. Sterneker,
M. Sax,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co.	J. Siegfried & Co.
F. Sancho,	H. Stackhouse,
D. Shmidt,	J. J. Stewart, trésorier,
J. B. Saolari Schuller,	F. Soublet,
David Stewdt,	C. B. Singleton,
Mme M. E.	Alfred Shaw,
E. F. Schmieodore,	F. Samazeuih fils,
R. N. Soria,	R. A. Terrebonne,
Nicholas Th	S. M. Todd & Co
A. Tesson,	E. A. Tyler,
Samuel M. Todd,	M. J. A. Vogel,
Mme Th. Benthuysen,	Jas A. Vignaud,
E. Vorster,	François Voirin,
Philip Vellerie,	Adolp Wiss,
Pierre Wagner,	E. E. White,
Wm. Whan, Sec. de Wilkerson & Mosely,	M. A. Zonta & Co,
B. Wagoner,	E. E. White,
E. L. Zell & Co.	M. A. Zonta & Co,
14 juin—15 4,21,28—juillet	

CODE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Mlle Annette Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dane, curateur. Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Mlle Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
En conséquence elle est déclarée Annettone M Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
août—3f au 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,282.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers en soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis en soit donné, et que Robert Mong, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Vente renvoyée à cause de mauvais temps.
Vente remise.
VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 25 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'enseigne des rues Franklin et Libertés—

La vacherie de Jean Lasalle se composant de 14 magnifiques vaches laitières, 3 jumente et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 ditte à pruviation, 1 buggy, harnais, bidons, lloquets, et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle dont la vente journalière est de 16 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 15 oct—

Vente pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'enseigne des rues State et St-Patrick, la vacherie de M. Jean Marie Lagoudesse, comprenant:

Neuf belles vaches laitières, pleinement avec deux veaux et les autres sur la point de velier.
2 chevaux. 2 charrettes à lait.
Harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie. 1 cochon et environ 60 têtes de volailles diverses.
Aussi—La propriété qu'habite le vendeur, se composant de trois lots de terre formant l'encoignure des rues St-Patrick et State, mesurant 90 pieds de face sur 178 pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent une étable pouvant contenir 45 têtes d'animaux, deux chambres à coucher, cabinet, deux citernes, puits, etc., etc.
Conditions—Pour la propriété—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales.
Pour les animaux—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
15 oct—

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd hui, JEUDI 20 octobre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 20 oct—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Benjamin S. Ames.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Dossier No 19,863.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent un congé daté le 17 octobre 1887. Dossier 19,863 pour le compte de la succession de Benjamin S. Ames, décédé, il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues de la Course, Conti, Marais et Félicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Heslin, soyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par année, à partir de la vente jusqu'au paiement final, et, garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses ordinaires et de pratique. Les frais de transfert et tous autres frais, honoraires et dépenses ordinaires et de pratique seront aux dépens de l'acquéreur. Les droits de mutation, s'il y a, seront payés par le vendeur. Les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moore vs Mme Fanny Meyer, veuve Dufrocq et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005.—En vertu d'un writ de saisie exécutée à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-